Vol. XL Saint-Boniface, Manitoba, 29 Mars 1911. No. 21

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Chaque numéro séparé 0.05

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 6

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 61, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule la monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Au College

La vie du college a repris son train habitnel. Après une semaine assez mouvementée, on s'est remis à l'étude et dans les classes; les examens supérieurs universitaires sont devenus la grande préoccupation des professeurs et des élèves: personne ne s'en plaindra.

• • •

Nous avons eu, le 16 mars, veille de la fête de Saint Patrice, une séance donnée par les élèves de langue anglaise. Le morceau principal était une discussion sur la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis- J. Lukacs et L. Reardon parlaient en faveur du libre-échange, A. Edley et J. Dutton en faveur de la protection. Les libre-échangistes ont gâgné, et ils peuvent en être fiers car leur adversaires ont très bien défendu leur cause. On a fait valoir la plupart des arguments qui remplissent actuellement la presse politique. J. Dutton et L. Reardon ont surtout manifesté des dispositions oratoires remarquables chez des collègiens.

Le drame "More Sinned against than Sinning" représenté par les élèves à voix d'enfants a eu un bon succès. Le talent de ces acteurs en herbe pourra relever les espérances de ceux qu'affligerait trop le prochain départ des étoiles de la *Campion Literary Society*. Bref la soirée du 16 a produit la plus heureuse impression sur tous ceux qui s'y trouvèrent les gens de Winnipeg eux-mêmes ont bien voulu l'avouer.

• • •

La représentation d'*Athalie* a eu le meilleur succès que pouvaient en attendre ses organisateurs: elle a intéressé jusqu'au bout, d'une manière visible, le nombreux auditoire qu'elle avait attiré. Personne, je veux le croire, ne s'est cru transporté à l'Odéon ou à la Comédie-Française; ce n'est pas cette illusion que voulaient donner les jeunes acteurs du collège. Nul d'entre eux n'est comédien de profession, nul, que je sache ne vise à le devenir. Ils se sont montrés assez intelligents pour faire comprendre à leurs spectateurs le chef-d'œuvre de Racine; c'est un résultat dont il convient de les féliciter.

Dans le rôle de Joad, J. Landry a pu, grâce au merveilleux organe qu'il a reçu de la nature suppléer par la force à ce qui aurait pu lui manquer par ailleurs. Sa prononciation moins lourde, la variété qu'il a su introduire dans ses tons et dans ses gestes dénotent un progrès réel. A. de Margerie a vu ses efforts dignement appréciés par l'auditoire. Il a su donner à sa voix, naturellement si sympathique, le ton de sécheresse et de hauteur que comportait le rôle d'Athalie. De tous les acteurs, c'est bien celui qui paraît le plus maître de son geste et de sa personne. M. Beaupré a fait une digne Josabeth. Sa belle voix et sa diction pure ont produit une bonne impression. Il avait quelque chose de ce *sourire mouillé* dont M. Jules Lemaître parle quelque part à propos du rôle de Josabeth. Mais celui qui mérite le plus d'éloges, ses condiciples n'en seront certainement pas jaloux, c'est peut-être C. A. Bohémier. Nouveau sur la scène, il a pu à force de travail et d'énergie, représenter Abner d'une façon magnifique. Il faut louer nos artistes habilleurs d'avoir contribué à faire servir au succès de ce rôle mêmes quelques unes des imperfections de celui qui en était chargé. A Buron, comme Mathan, a bien fait. Sa voix est forte, son articulation est ferme, son geste prendra de l'ampleur. Il lui manque probablement, et cela lui fait honneur, les dispositions naturelles pour nous montrer cet apostat rampant et méchant que Racine oppose avec tant de bonheur au noble Joad. Son inséparable Nabal, A. Bohémier, était digne de lui. Les lévites A. Prud'homme et P. Paquin ont su attirer l'attention, même en présence des acteurs principaux; c'est beaucoup.

Dans les rôles d'enfants, Paul Prince, Zacharie, a fait admirer de nouveau cette voix riche et puissante qu'on avait déjà remarquée l'an dernier; A. Bertrand, avec le rôle de Salomith a fait bien augurer pour l'avenir enfin Joas, le jeune fils de M. le Dr G. Dubuc, a remporté tous les suffrages. Il a pu parfois se tromper de geste ou laisser sa voix suspendue en l'air sans qu'on sache trop pourquoi, mais il a fait comprendre le rôle superbe du roi enfant, et les applaudissements ne lui furent pas ménagés.

Pour apprécier dignement le chant des chœurs, il faudrait être un autre musicien que je ne suis. Moi qui sais que toute cette musique fut préparée en moins de quatre semaines par des élèves qui savent à peine monter la gamme, je ne sais qu'admirer et féliciter le R. P Vandandaigue et ceux qui l'ont si généreusement secondé. La Chorale de Saint-Boniface, MM. A. Potvin et A. Bétournay entre autres, méritent nos éloges et nos plus sincères remerciements.

Il faudrait bien remercier aussi l'auditoire que nous avons eu, cette auditoire français de Saint-Boniface et de Winnipeg toujours si sympathique aux humbles efforts de nos élèves. Le soir d'*Athalie*, quelqu'un louait la façon intelligente dont on avait suivi la pièce: cet éloge est mérité. L'attention soutenue des spectateurs est toujours le plus précieux encouragement que les élèves puissent recevoir; elle encouragera aussi les directeurs du collège à faire représenter comme par le passé, des pièces qui méritent d'être vues par les étrangers et retenues par les élèves.

Ne disons qu'un mot des adresses: elles ont eu le don de soulever l'éloquence de Mgr l'Archevêque et nous ont valu un de ces discours qui font toujours tant de bien à ceux qui les entendent. L'adresse française faisait la plus heureuse application des vers de Racine à la carrière de S. G. Mgr Langevin, l'adresse anglaise contenait des déclarations qui ont ému le cœur de Monseigneur et l'ont consolé de bien des chagrins.

COMMUNIQUÉ.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort du Docteur Eugène Bélanger de St-Jean-Baptiste, Manitoba. Le Docteur Bélanger est décédé dimanche dernier à sa résidence après une très longue maladie. Le Docteur était natif de l'Islet, province de Québec, fils du Major P. R. A. Bélanger, et était marié à Mademoiselle Jutras, sœur du Curé Jutras de Letellier, Manitoba. Il laisse une veuve et deux enfants.

Le Docteur Bélanger était un jeune homme de grand avenir, il occupait dans sa profession une place éminente et il avait réussi à se créer une très large clientèle. Nous offrons à la famille nos condoléances les plus sincères.

Les funérailles auront lieu jeudi à St-Jean-Baptiste.

Le Manitoba

Mercredi, 29 Mars 1911

Monseigneur Stagni

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est parti la semaine dernière pour Ottawa ou Elle est allé saluer le délégué apostolique Mgr Stagni.

Le Manitoba présente ses respectueux hommages à Son Excellence.

Lettre ouverte a M. Joseph Bernier, M. P. P.

DEPUTÉ DE SAINT-BONIFACE A LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

Monsieur,

Votre attitude au sujet de la loi proposée à la dernière session par M. William Molloy, député de LaVérendrye, a soulevé la colère de la *North West Review*, et cette colère a réjoui vos adversaires politiques. Ces foudres du soi-disant organe des anglais catholiques de Winnipeg ont surpris tout le monde. L'on devait s'attendre à ce que les éditeurs de cette revue soient mieux renseignés sur notre question scolaire.

Ou ils connaissaient la portée de la loi Molloy, ou ils ne la connaissaient pas. Dans le premier cas, leurs déclarations dénoteraient une mauvaise foi sans nom ; dans le second cas, elles feraient preuve d'une ignorance désolante de la loi qui régit nos écoles.

Si la loi Molloy avait été votée, aucune amélioration ne pouvait en résulter dans la situation des catholiques de Winnipeg ou d'ailleurs.

Nul ne niera que le fait de séparer les enfants par dénominations religieuses est desirable dans l'école. Vous avez parfaitement expliqué dans votre réponse à la *North West Review* que ceci ne suffit pas pour rendre une école catholique. Vous avez démontré bien clairement que la participation aux mêmes croyances par tous les élèves de la classe ne rendrait nullement l'enseignement catholique.

Mais il n'en est pas moins vrai que la séparation des enfants par dénominations religieuses est d'un caractère confessionnel. C'est d'ailleurs en vertu de cette seule séparation que l'éloquence des orateurs libéraux s'est dépensée parmi toute la population catholique du Dominion pour faire accepter par le peuple la loi scolaire de 1905, lors de l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération canadienne.

On nous a chanté sur tous les tons que les écoles du Nord Ouest deviendraient catholiques en raison de la séparation des élèves par dénominations religieuses. Nous n'y avons pas cru car nous professons qu'il faut encore bien d'autres caractères confessionnels pour rendre l'enseignement catholique.

Ceci étant posé, lisons le commencement de l'article 214 de l'Acte scolaire.

214 Les écoles publiques seront entièrement non-confessionnelles. (The public schools shall be entirely non sectarian).

Il est donc clair que si l'article 220 avait été retranché de l'Acte par la loi Molloy, la séparation des élèves par dénominations religieuses n'aurait pu s'effectuer avant la révocation de l'article 214.

Et, encore une fois, le retrait de ces deux articles même ne réglerait aucunement la question des écoles. "Une question n'est réglée que lorsqu'elle l'est suivant la justice.".

Les catholiques de Winnipeg avaient un bien mauvais avocat dans la personne de M. Molloy. Il a fait preuve d'une négligence coupable dans l'accomplissement de ses devoirs de député. Avant d'agir un député doit étudier et consulter. Il doit se renseigner auprès de ses chefs civils pour comprendre bien toute la portée des législations quand il n'est pas capable de les comprendre lui-même. Il doit s'assurer de l'appui de ses chefs et de ses amis, s'il veut arriver à un résultat pratique.

Or, qu'a fait M. Molloy ? S'est il assuré de l'appui de ses chefs et de ses amis ? Non, il n'a pas reçu l'appui d'un seul de ses compagnons de la gauche. Tout ce qui parait vouloir tendre au redressement de nos griefs, l'ombre même d'un règlement est repoussée par ses chefs et ses amis politiques: C'est pour cette raison que M. Molloy, ou qui que ce soit, ne devrait pas présenter même une bonne loi, sans avoir au préalable obtenu l'appui de ses collègues. C'est affaiblir une cause que de l'exposer à une défaite certaine.

La ligne de conduite que vous avez indiquée dans votre réponse à la *North West Review* me semble la seule bonne. Que l'on éclaire d'abord l'opinion publique, que M. Molloy redresse la mentalité de ses compagnons d'armes, qu'il fasse leur éducation sous ce rapport, qu'il s'assure de leurs bonnes dispositions, et alors qu'il présente, s'il le veut, à la Chambre, une loi bien élaborée, qui nous rende justice.

Je suis certain que dans ces circonstances, vous l'appuierez.

Si M. Molloy avait sincèrement désiré obtenir justice pour ses coreligionnaires, il devait aussi, dans une question comme celle-ci, consulter l'autorité religieuse. L'a-t-il fait ? Je ne le crois pas.

De deux choses l'une; ou M. Molloy savait que sa loi ne proclamait aucun principe, ou il croyait qu'elle était l'affirmation d'un principe.

Dans le premier cas, il s'est servi de la cause sacrée de la religion dans nos écoles pour sa glorification personnelle, pour tendre un piège à un adversaire politique et essayer de le tuer dans l'opinion publique, pour satisfaire un égoïsme et un orgueil vils et abjects. La langue française n'a pas de termes assez énergiques pour flétrir sa conduite et exprimer le mépris qu sa personne doit inspirer. Hé quoi ! il a vendu le Maître pour un peu de fausse gloire ! Il a suivi l'exemple de ses chefs, qui ne se sont servis de la cause des écoles que pour la trahir afin de monter plus haut.

Dans le second cas, il a fait preuve d'une maladresse et d'une étourderie doublées d'une coupable négligence dans l'étude d'une loi qu'il voulait amender, et dans l'étude de ses devoirs de député catholique.

Je m'imagine ce jeune écervelé s'avancer seul au milieu de la mêlée et faire bravade inopportune de son attachement à une cause contre laquelle lui et ses chefs ont toujours travaillé. Il est bien de l'école des Pharisiens! Autrefois la cause réclamait son appui. Il le lui refusa quand il y avait pour elle une chance de triompher. Et voici que maintenant, il l'affaiblit en la menant lui-même à une déroute assurée.

Et, chose étrange! on vous blâme, on fait de la cabale contre vous, député de Saint-Boniface; on vous accuse d'orangisme parce que vous avez refusé de suivre ce jeune maladroit dans son escapade détraquée. On vous blâme, lorsque tous les catholiques devraient vous féliciter d'avoir mis à l'ordre cet indiscipliné.

L'Eglise catholique n'a jamais exigé que l'on manque de tact dans la défense de ses principes

Elle-même a toujours montré beaucoup de prudence, de réserve et de modération, ce qui n'exclut pas la fermeté. C'est cette prudence qui l'a fait descendre aux catacombes. Les premiers chrétiens étaient ardents dans la Foi, et souhaitaient de verser leur sang pour Elle, mais ils ne couraient pas la crier sur la place publique.

Lorsque le temps était venu de montrer leur amour pour le Christ, ils étaient fermes jusqu'à la mort. C'est encore cette prudence qui guide l'Eglise, lorsqu'elle supprime dans certains pays, la procession publique du Saint-Sacrement. Elle sait que, dans ces circonstances, le bien résultant de la manifestation de la Foi de ses enfants serait moins grand que le mal causé par les blasphèmes et les insultes sacrilèges des méchants envers le Christ divin. C'est aussi cette prudence qui l'a fait se mettre à l'abri pendant les révolutions.

Je résume: Ou M. Molloy savait ce qu'il faisait, ou il ne le savait pas.

S'il le savait, il a, comme ses chefs, montré une grande perfidie en se servant de la cause scolaire pour des fins politiques et personnelles; s'il ne le savait pas, il a agi imprudemment, sans tact, et s'est rendu coupable de grave négligence dans ses devoirs de député.

Dans les deux cas, vous ne deviez pas le suivre. Personne, pas même la *North West Review*, n'a le droit de blâmer votre attitude dans cette question.

Laissez-moi vous féliciter de la conduite courageuse que vous avez tenue en cette occasion, et de la lutte incessante et sensée que vous livrez pour le triomphe de la justice dans cette cause de nos chères écoles. En vous offrant ces félicitations, je crois me faire l'interprète de la grande majorité de nos coreligionnaires.

UN ELECTEUR MANITOBAIN.



M. JOSEPH LECOMTE.
Président de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface.

La Chambre de Commerce de St-Boniface

La Chambre de Commerce de St-Boniface a tenu sa première réunion dans la Salle du Conseil de Ville samedi le 18 du courant.

Les officiers élus pour l'année sont:

Président, M. Joseph Lecomte, Vice-président, M. Thos. Berry, Trésorier, M W. H. Leck, Secrétaire, M. E. V. Battley, Conseillers, Son Honneur le Maire Bleau, MM T Bertrand, C. D. Carson, J. A. Marion, J. C. Dunbar, J. A. Cusson, Joseph Bourgeault.

Bureau d'Arbitrage, Son Honneur le Maire Bleau, MM. Joseph Lecomte, J. A. Cusson, L. J. Collin, J. C. Dunbar, S. J. Dussault, Thos. Berry, J. A. Marion, C. D. Carson, A. Colley.

"Le Manitoba" se réjouit de la création de cette Chambre de Commerce.

Les Chambres de Commerce ont fait beaucoup pour développer toutes nos villes de l'Ouest. C'est pour une bonne partie grâce à leur initiative que nous devons la réclame qui se fait autour de toutes nos industries.

La Chambre de Commerce se propose, dit-on, de s'occuper activement des affaires municipales, de la question des manufactures et de toutes choses qui généralement nous amèneront du capital, de la main-d'œuvre, et contribueront au succès de nos affaires locales.

Nous publions la photographie du premier Président de la Chambre de Commerce. M. Lecomte est un des citoyens les plus anciens et les pluséminents de St-Boniface; on ne pouvait faire un choix plus recommandable et qui donnât plus de crédit à la nouvelle institution.

Nous suivrons avec intérêt les travaux de la Chambre de Commerce et en ferons part à nos lecteurs avec empressement.

Les dessous du nouvel arrangement douanier

(Le Devoir)

A l'heure actuelle, il n'est pas sans intérêt pour le peuple canadien d'être renseigné sur la genèse du mouvement vers la réciprocité qui s'est tout récemment déterminé chez nos gouvernants d'Ottawa.

Le Devoir, en retraçant, il y a quelques jours, l'origine de cette orientation nouvelle, en attribuait l'initiative à l'ambassadeur britannique à Washington, l'honorable James Bryce, accréditer auprès du Président de la République des Etats Unis. Cette indication invraisemblable paraît cependant bien fondée et elle s'explique sans difficulté. L'honorable M. Bryce a toujours été, en effet, l'un des piliers du parti libéral en Angleterre, actuellement au pouvoir, et il a été nommé au poste important qu'il occupe par le gouvernement Asquith.

En Angleterre, l'opposition, le parti unioniste, lutte pour la réforme du tarif; une des planches principales de sa plateforme politique, un des principes les plus bruyants de son programme électoral, c'est le commerce préférentiel entre toutes les parties de l'empire, c'est un zollverein semblable a celui qui a présidé à l'unification de la confédération germanique

Le parti ministériel, d'autre part, combat cette thèse de tous ses forces et il tient à prouver que le projet n'est pas réalisadle

Quel argument prebant n'aurait-il pas en main si le Canada s'engageait, à l'instant même, dans une convention de réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique !

Quelle preuve de l'impossibilité d'une préférence intereimpériale !

De suite, l'ambassadeur reçoit le mot d'ordre et fait les démarches voulues, et le tour est joué.

Voici que le Révérend J.A. Macdonald, le rédacteur en chef du de *G lobe*Toronto, arrive à point pour donner autorité à cette rumeur étrange pue les ministres anglais se sont empressés de nier mais qui n'en reste pas moins solidement appuyée.

Dans une lettre que le Révérend Macdonald, en villégiature en Californie, adressait au *Stratford Daily Herald*, le 18 février dernier, et qui fut publiée le 21 du même mois, il dit:

"Ma présence à Washington aurait passé inaperçue si les "journalistes ne m,avaient pas entraîné dans la discussion de "la situation tarifaire américo-"canadienne, vivement tendue "dans ce moment. Une fois engagé dans cette discussion, j'en ai "tiré tout le parti possible et j'ai "pu procurer de la bonne copie "pour le journal, le Globe.

"J'ai vu Aldrich, Cannon, Lodge, Dolliver, Champ Clark et le "Secrétaire d'Etat Knox. Le troisième jour, le président Taft "m'envoya chercher. Nous avons "discuté le tarif très franchement. Il exprima un grand désir de rencontrer Sir Wilfrid "Laurier ou quelque membre du "cabinet canadien à Albany et "me pria de préparer les voies. "Le soir même, je partis pour "Ottawa.

"Le seul homme au courant "de mes agissements, ce fut "l'ambassadeur Bryce avec qui "j'étais en conférence tous les "jours.

"Jusqu'à l'heure de mon arrivée à Ottawa, Sir Wilfrid Laurier n'en connut rien. Jusqu'à "ce moment, je ne sache pas que "le Premier Ministre ait été mis "au fait de mes démarches".

L'ambassadeur Bryce a donc été le *Deus ex machina* qui a lancé le projet et il est certain qu'il s'en est occupé activement pendant les négociations. M. Fielding l'a admis explicitement, et, au point de vue politique, la chose est toute naturelle.

Quant à M. Taft, il a saisi la balle au bond; M. Taft est non seulement le président des Etats-Unis, mais il est également le chef du parti réqublicain.

Le parti républicain vient d'être écrasé dans les elections récentes qui ont donné au parti démocrate le contrôle du Congrès.

Mais le terme présidentiel de M. Taft expire bientôt; il sera probablement encore candidat à la présidence de son pays. Il veut se parer, aux yeux des électeurs d'un traité avec le Canada. Il tient à augmenter son bilan politique. Il tient à revendiquer ce mérite, à laisser le moins possible au parti démocrate victorieux.

On dit que Sir Wilfrid Laurier a résisté tout d'abord: "Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille", pensait-il alors. Il voulait attendre, mais il a fini par céder aux puissantes influences. Ce n'est pas un Horatius Coclès...

Il s'est dit qu'après tout, la chose plairait aux gens de l'Ouest; qu'elle servirait, dans Québec, comme un paravent à l'inéluctable sottise de la marine, etc.

Dans cet embrouillamini général où la stratégie politique joue le rôle prépondérant et domine toutes les autres considérations, le pays et le peuple canadien courent le risque, assurément, de voir leurs véritables intérêts passer au second plan.

Un événement imprévu, d'une importance capitale, vient de se produire à Washington, sur ces entrefaites.

Le Congrès américain, qui devait adopter la loi douanière sur laquelle repose l'entente réciproque, s'est dissous le 4 du mois courant sans passer la législation voulue. Le nouveau Congrès, où domine le parti démocrate victorieux, a été élu grâce à des promesses faites au sujet de la réforme fiscale ; il doit sa puissance aux engagements formels contractés par le parti triomphant à l'effet de réduire les droits de douane sur toutes les choses nécessaires à la vie.

Le chef de ce parti, M.Champ Clark, disait encore, l'autre jour, au sein du Congrès, en discutant la réciprocité, que son parti entendait racheter cette promesse de réduction, faite par ses amis.

Ce Congrès, ainsi renouvelé, se réunit dans quelques jours. La sagesse, la prudence la plus élémentaire, la dignité, le respect de nous-mêmes, nous commandent d'attendre, pour continuer l'étude de nos relations avec nos voisins, que la législature nouvelle s'assemble et fasse connaitre ses dispositions.

Si la majorité du nouveau Congrès doit abaisser le tarif douanier, sans égard aux actes du président Taft, pourquoi nous obligerions-nous d'avance à des concessions inutiles et qui, comme on le sait, seront étendues de suite à quatorze autres pays, sans compensation aucune en notre faveur?

Nous avons affaire à un peuple rusé et subtil, "Business is business"; soyons vigilants si nous ne voulons pas jouer le rôle du pot de terre.

F. D. Monk.

Un cadeau a la Reine d'Angleterre

Les femmes d'Angleterre qui portent le nom de Mary offriront un cadeau à la Reine d'Angleterre à l'occasion des fêtes du Couronnement.

Le mouvement s'est étendu à tout l'Empire et tous les homonymes de la Reine Mary sont invitées à contribuer à ce cadeau d'avénement. Par conséquent, celles qui s'appellent Marie, Mary, May, Maria, Marianne, Marion, peuvent mettre leur nom à cette liste.

Un comité s'est formé à Winnipeg sous la présidence de Lady McMillan, qui porte elle-même le nom de Mary. Toutes les souscriptions (dont le montant pourra varier de 5 cts à $5.00) doivent être adressées à Lady McMillan, Government House, Winnipeg, avec dans le coin de l'enveloppe les lettres: Q. M. C. G (Queen Mary Coronation Gift(

Nous encourageons beaucoup toutes nos femmes Canadiennes-Françaises qui sont dans la catégorie des Marie à prendre part à cet acte gracieux dont l'hommage est adressée à notre Souveraine-

Accusé de réception

Lu, l'article du *Nouvelliste* sur le dépôt de Saint-Boniface.

La lettre d'un *Electeur Manitobain* y répond comme à la *North West Review*.

Chez Nous et Autour de Nous

—A louer, un bureau. S'adresser au *Manitoba*.

—M. Noël Bernier, est en voyage d'affaires à Edmonton.

—M. le Dr. et Madame Lachance sont partis dimanche dernier pour un voyge en Europe.

—M. Edouard Guilbaut est arrivé la semaine dernière d'un voyage de quelques mois dans la Colombie

—M. l'Echevin Jean est arrivé lundi d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—La Maison Blanche annonce l'ouverture de leur département de modes pour samedi le 1er avril. Les plus nouveaux modèles seront en exposition.

—L'orphelinat St-Joseph de Winnipeg qui devait donner un concert le 4 avril à l'occasion des fêtes de Monseigneur, a dû le remettre au 19 avril, vû l'absence de Sa Grandeur.

—On demande une servante dans une famille canadienne de deux personnes. Bons gages. S'adresser à Mme A. C. Miller, 513 Heatherington Avenue, Winnipeg. Prenez les chars de la "Park Line"

—On nous prie d'annoncer que la compagnie Lavoie & Cie., marchands de liqueurs en gros et en détail de Saint-Boniface est dissoute. Tout compte dû à la dite compagnie doit être payé à M F. X. Lavoie ou au magasin d'ici au dix avril; après cette date les comptes devront être mis en collection.

—The St-Boniface Art Studios ouvert un atelier de photographie à St-Boniface. Leurs bureaux sont au No. 86 Avenue Provencher. Ces messieurs sont en affaires à Winnipeg depuis cinq ans et comptent sur la confiance de leur clientèle de St-Boniface. Voyez leur annonce en première page.

—"Havana" Comédie musicale au Walker cette semaine. Au commencement de la semaine prochaine une autre comédie musicale "La Reine du Moulin Rouge. Mais ce qu'il y aura à ce même Theatre à la fin de la semaine, sera l'opera "Les cloches de Corneville" joué par les amateurs de la sociétée d'opéra de Winnipeg et sera sous la direction de M. Henri Bourgeault de cette ville. M. C P. Walker s'occupera des décors de la scène. Cette opéra sera aussi Jouer pour le concours offert par le Gouverneur Earl Grey qui aura lieu dans la semaine du 24 avril

A LOUER

A louer 275 acres de terre à l'Ile-des Chênes, 150 cassé Maison, écurie, moulin-à-vent, puits, etc, bois sur la terre pour chauffage près pour habitation. S'adresser à Majoric Lacroix No. 489 Rue des Meurons St-Boniface. Telephone Main 5257

Chronique de la Province

STE-ANNE-DES-CHENES

Les élèves du couvent de Ste-Anne eurent cette année, l'heureux privilège de célébrer à la fois, le seizième anniversaire du Sacre de Mgr l'Archevêque et la fête patronale de leur vénéré curé. Le 15 mars était bien, en effet, la date favorable pour ouvrir la série des fêtes annuelles de notre premier Pasteur. Monseigneur l'Archevêque présidan l'assemblée, avait à sa droite, le bon curé et à sa gauche Mgr Dugas, P. A. V. G. De plus un clergé nombreux formait une belle couronne autour de Sa Grandeur et du vénéré doyen.

Quoique je n'aime pas à prodiguer les éloges, l'on me permettra cependant de reconnaître et de louer bien haut, avec le distingué et nombreux auditoire d'ailleurs l'aisance et le naturel avec lesquels la plupart des jeunes acteurs et actrices, se sont acquittés de leur rôle dans l'exécution du programme, surtout du drame *Valérie*.

Le drame principal Valérie fut très apprécié: Melle C Dubuc dans le rôle de Silanus s'est particulièrement distinguée; toutes, cependant ont si bien fait que Monseigneur leur rendit ce témoignage: "J'ai déja vu aussi bien, jamais mieux: il est rare de trouver un si grand nombre d'actrices se tirer si bien d'affaire dans une même séance."

Le Dialogue: La langue française et anglaise, a été vivement applaudi. C'est dit Sa Grandeur, le temps plus que jamais, pour tout homme de cœur, de montrer que notre langue est une langue royale et de la défendre au prix de tous les sacrifices. Il se dit donc fier des garçons de Ste-Anne.

Deux adresses furent présentées l'une à sa Grandeur par Melle D. Lavack, l'autre à M. le Curé par Melle E. Rivard. Dans un langage choisi, toutes deux redisaient la joie, la reconnaissance et le respect de tous pour leurs Pères bien-aimés.

M. le Curé répondit d'abord et remercia avec effusion tous ceux qui avaient bien voulu l'honorer de leur présence, puis complimenta les élèves du succès complet qu'ils venaient d'obtenir.

Sa Grandeur en ses vœux de fêtes au vénéré Curé de Ste Anne dit le bonheur immense qu'il ressentait de déposer pour la seizième fois sur la tête de ce prêtre toujours si digne, la double couronne sainte, immaculée, du sacerdoce et du dévouement à la charge paroissiale. Il ajouta aussi un mot en anglais, afin de féliciter les élèves de cette langue et s'appliquer à montrer le bien de la discipline à laquelle les élèves mêmes protestantes devaient se plier dans un pensionnat.

J'aimerais donner plus amples détails sur cette belle fête, mais je craindrais d'être importun. Je termine donc en disant: Puisse la St-Raymond réunir encore bien des fois autour du digne Curé de Ste-Anne, ses nombreux amis et ses bons paroissiens.

UN TÉMOIN.

SOUMISSIONS

La Cité de St. Boniface recevra, jusqu'au 10 avril à 5 heures P. M., des soumissions pour cinq cents arbres pour les boulevards ainsi que pour l'installation du nom des rues; les plans, spécifications et formes de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'Ingénieur de la Ville.

J. B. COTE,
Greffier.

NOTICE

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP

Notice is hereby given that the partnership heretofore subsisting between François Xavier Lavoie and Joseph Rodolphe Côté carrying on business as Wine and Liquor Merchants at the City of St. Boniface in the Province of Manitoba as "Lavoie & Co." has this day been dissolved by mutual consent.

The Business will be continued by François Xavier Lavoie under the style, name and firm of "Lavoie & Co." who assumes all liabilities of the late firm of Lavoie & Co, are to be paid to François Xavier Lavoie.

Dated at St. Boniface in Manitoba this 15th day of March A. D. 1911.

F. X. LAVOIE.
J. R. COTE.

Witness: G. O. ROCAN.

AVIS

A l'avenir, l'Ingénieur de la Cité demandera des soumissions pour les matériaux dont la ville aura besoin, et pour tous contrats des personnes et compagnies qui auront enregistré leurs noms dans son bureau.

Les contracteurs et marchands locaux voudront bien enregistrer par lettre le genre de travail pour lequel ils ont l'intention de soumissionner, et quelle ligne de matériel ils ont en main.

Forge à Vendre

Forge à vendre à Somerset Man, 1 acre de terre, bonne boutique, maison, shed à bois, 175 beaux arbres, bonne clientèle à bon marché. S'adresser à Clement Labossière.

Somerset Man.

On Demande

Une institutrice ou un instituteur diplomé pouvant enseigner le français et l'anglais, pour le district scolaire de Gascon. Salaire $45 par mois. S'adresser à S. F. Girardeau, Sec.-Trés., Oak Point, Manitoba.

FEUILLETON DU MANITOBA

LE TRAIN PERDU

No. 3

J'ai dit qu'une crise politique [illegible] à ce moment l'Angleterre. D'autre part, de graves événements survenus à Paris contribuaient à détourner l'attention publique en [illegible] dans son existence le gouvernement français et dans leur honneur un certain nombre de gros personnages. La disparition du train spécial n'émut donc pas l'opinion comme elle l'eût fait en des temps moins troublés. Plusieurs journaux de Londres n'y virent qu'une ingénieuse mystification, jusqu'au jour où l'enquête du coroner au sujet de l'infortuné mécanicien, sans donner aucun résultat notable, les convainquit du drame.

Accompagné de l'inspecteur Collins, chef du service de sûreté de la Compagnie, M. Bland partit le soir même pour Kenyon Junction. Leurs recherches restèrent infructueuses. On ne trouva pas trace du train disparu; on n'aboutit pas même à une conjecture acceptable. D'un autre côté cependant, le rapport de l'inspecteur Collins montrait que les circonstances favorables à une disparition étaient plus nombreuses qu'on n'aurait pu croire.

"Sur toute la longueur entre ces deux points, disait-il, la ligne traverse une région de forges et de houillières, les unes en pleine exploitation, les autres abandonnées. Sept d'entre elles ont, — ou ont eu, — leurs lignes particulières s'embranchant sur la ligne principale, de façon à les mettre en communication directe avec les grands centres distributeurs. Chacune de ces lignes n'a du reste qu'une longueur de quelques milles. Quatre sur sept appartiennent à des mines épuisées, ou actuellement inexploitées, savoir: la *Redgauntlet*, la *Hero*, la *Slough of Despond* et la *Heartsease*. Nous pouvons faire abstraction dans nos recherches, car pour prévenir toute éventualité d'accident on a pris soin d'enlever les rails les plus voisins de la grande ligne, si bien que le raccordement n'existe plus.

"Restent trois lignes latérales conduisant:

"(a). — Aux Forges de Carnstock; (b). — A la Mine du Grand Ben; (c). — A la Mine de Persévérance.

"De ces trois lignes, celle du Grand Ben ne dépasse pas en longueur un quart de mille et finit à un mur de charbon qui attend qu'on en débarrasse l'entrée de la mine. Il n'a été ni vu ni entendu de ce côté quoi que ce soit d'anormal. La ligne des Forges de Carnstock resta bloquée toute la journée du 3 par seize wagons d'hématite: elle est à voie simple, et rien n'y pouvait passer. Quant à la ligne de Persévérance, elle est à double voie, et très active à cause du gros débit de la mine. Le 3 juin, le mouvement s'y effectua comme à l'ordinaire; des équipes de [illegible] y travaillèrent d'un bout à l'autre; on ne concevrait pas qu'un train s'y fût engagé à l'improviste sans attirer l'attention générale. Cet embranchement est plus proche de Saint-Helens que le point où l'on découvrit le corps du mécanicien: en sorte que le train dépassa ce point avant de disparaître.

"En ce qui concerne John Slender, l'état du corps et les blessures qu'il portait n'autorisent aucune hypothèse. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que, vraisemblablement, le malheureux tomba de sa machine. Comment il en tomba, et ce que la machine devint après la chute, autant de questions sur lesquelles je ne me sens pas assez qualifié pour émettre un avis."

Et l'inspecteur concluait par l'offre de sa démission, les journaux de Londres l'ayant piqué au vif en l'accusant d'incompétence.

Un mois s'écoula, durant lequel la police et la Compagnie poursuivirent simultanément et vainement leurs recherches. Entre les multiples hypothèses que proposèrent les journaux ou les particuliers, il y en eut deux ou trois assez plausibles pour éveiller l'intérêt du public. Un amateur logicien à qui ces spéculations avaient valu quelque notoriété essaya, dans le *Times* de résoudre le problème d'une façon critique et mi-scientifique. Voici un extrait de sa lettre que les curieux retrouveraient dans le numéro du 3 juillet:

"C'est un des principes élémentaires du raisonnement pratique, écrivait le correspondant du *Times*, que, l'impossible une fois éliminé, ce qui reste, fût-il improbable, doit contenir la vérité. Nous savons qu'indéniablement le train quitta Kenyon Junction. Nous savons qu'indéniablement il n'atteignit pas Barton Moss. Nous devons considérer comme éminemment invraisemblable, et néanmoins possible, qu'il ait pris l'un des sept embranchements existants; mais, étant de toute évidence qu'un train ne saurait circuler là où manque le rail, nous pourrons réduire nos improbables aux trois lignes ouvertes, savoir, nommément, celle des Forges de Carnstock, celle du Gros Ben et celle de Persévérance. Existe-t-il une société secrète de mineurs, une *Camorra* anglaise, capable de détruire d'un seul coup un train et tous les gens qu'il transporte? C'est improbable, mais non pas impossible. Je ne saurais, je l'avoue, suggérer d'autre solution. Mon sentiment très net, c'est que la Compagnie devrait exercer une surveillance rigoureuse sur ces trois lignes et sur les travailleurs des exploitations qu'elles desservent."

Venant d'un homme dont on reconnaissait l'autorité en ces matières, l'idée émut vivement l'opinion. Mais, en même temps, elle rencontra l'hostilité de ceux qui la jugeaient absurdement diffamatoire pour une catégorie de citoyens méritants et honnêtes. On mit les récalcitrants au défi d'avancer une proposition plus vraisemblable. A cela, il y avait deux réponses toutes prêtes (*Times* des 7 et 9 juillet). Selon la première, le train, après avoir déraillé, avait dû s'engloutir dans le canal Lancashire-Staffordshire, qui court parallèlement à la voie ferrée sur une centaine de mètres. On y opposa un argument péremptoire: la profondeur du canal, tout à fait insuffisante à l'engloutissement d'un train. La seconde spécial comme unique [illegible] le portefeuille qui contenait l'unique bagage des voyageurs et suggérait qu'il avait pu contenir un explosif nouveau, d'une formidable puissance destructive. Mais la plaisanterie était évidente de supposer qu'un train pût être pulvérisé tout entier et les rails ne subir aucun dommage! Ainsi les recherches aboutissaient à une impasse quand survint un incident imprévu.

Mrs. McPherson, femme de James McPherson qui avait conduit le spécial en qualité de conducteur, reçut de son mari une lettre. Cette lettre portait la date du 5 juillet 1890, avec le timbre de New-York et parvint à destination le 14. Mrs. McPherson en reconnut l'écriture; le fait qu'elle contenait un billet au cours de 100 dollars excluait d'ailleurs toute idée de mystification. Elle ne donnait aucune adresse et était conçue en ces termes:

"Chère épouse,

"J'ai beaucoup réfléchi et trouve très dur de vous abandonner, vous et Lizzie. Je tâche de lutter, mais toujours votre pensée me trouble. Je vous envoie un peu d'argent, dont vous ferez vingt livres anglaises. Vous avez avec ça de quoi traverser toutes deux l'Atlantique. Si vous pouviez venir ici et descendre à la maison Johnston, j'essayerais de vous faire tenir un mot qui vous fixe un lieu de rencontre. Pour l'instant, je suis dans les difficultés, et pas très heureux, car, d'avoir à vous sacrifier vous deux, ça me semble rude. Rien autre pour l'instant. Votre mari qui vous aime.

JAMES McPHERSON."

On voulut espérer un moment que cette lettre jetterait un peu de clarté sur l'affaire, d'autant qu'on établit qu'un voyageur dont le signalement correspondait à celui de McPherson avait pris, le 7 juin, à Southampton, sous le nom de Summers, le paquebot *Vistula*, qui fait le service entre Hambourg et New-York. Mrs. McPherson et sa sœur *Lizzie* partirent pour New-York, et firent dans la maison Johnston un séjour de trois semaines, mais n'y reçurent aucunes nouvelles. Sans doute McPherson avait-il compris que la police se servirait d'elles pour l'amorcer. Toujours est-il que, n'entendant plus parler de lui et ne le voyant pas venir, les deux femmes durent s'en retourner à Liverpool.

Si incroyable que le fait paraisse, rien ne vint, jusqu'en cette année 1908 où nous sommes, dissiper un tant soit peu l'ombre qui planait sur l'extraordinaire disparition portant Caratal et son compagnon. D'une enquête minutieuse sur les deux voyageurs, il ressortait que Caratal était un agent politique et un financier bien connu du Centre Amérique; qu'il avait manifesté, durant son voyage en Europe, une extrême impatience d'atteindre Paris; et que son compagnon, inscrit au nombre des passagers sous le nom d'Eduardo Gomez, était un homme violent, à réputation de querelleur et de bravache, mais honnêtement dévoué aux intérêts de Caratal, dont il protégeait la faiblesse physique. L'affaire en était là quand parut dans les journaux de Marseille, la confession d'Herbert de Larnac, condamné à mort pour le meurtre d'un négociant nommé Bonvalot. Nous la reproduisons telle quelle:

A suivre

A SAINT JOSEPH

Salutations à Saint Joseph exprimées par les élèves de l'école Provencher à l'occasion de la fête de leur Principal le Rév. Frère Joseph.

Salut à vous Joseph, de Jésus tendre père!
Salut saint Patriarche, chaste époux de Marie!
Salut grand Protecteur, en qui l'Eglise espère!
Salut Patron chéri, guide sûr de ma vie!
Salut Lis éclatant, bel ornement des cieux!
Salut Phare radieux qui réjouit mes yeux
Salut ô Serviteur prudent, toujours fidèle!
Salut noble Artisan, notre parfait modèle!
Salut suprême Espoir du pauvre moribond!
Salut charmant Asile des cœurs demeurés bons!

Permettez, saint Joseph, qu'à nos salutations,
Nous ajoutions aussi nos prières ferventes,
Pour le Frère Joseph, notre bon Directeur,
Au cœur si généreux, à l'âme si ardente,
Objet de nos souhaits et de nos affections
L'Ecole Provencher instamment vous demande
Incomparable Chef de la sainte Famille,
Pour son cher Principal: santé, joie et bonheur,
Afin que par son tact, tout spécial, il étende
Et assure longtemps sa gloire, sa splendeur
Pour le bien des enfants, pour l'honneur de la ville.

Donnez-nous le désir ainsi que le vouloir,
D'être toujours soumis par amour, par estime
Pour sa consolation et son plaisir intimes
Faites que nous, les grands, nous puissions recevoir
De son amour sincère, dans les heures critiques,
Les conseils, les avis, qui, toujours sympathiques,
Doivent nous orienter dans la voie du devoir.
Que son gracieux sourire, dissipe la tristesse,
Remonte le courage, ramène l'allégresse.
Enfin, ô saint Joseph, tout puissant dans les cieux,
Le jour où nous quittons cette terre d'exil
Daignez-nous remettre dans les bras du bon Dieu.

—A louer une résidence sur la Rue Dumoulin, possession au 1er mai. S'adresser à M. Alphonse Lemay, St-Boniface.

RAIL, Ocean LAKE, W[illegible] GUIDE

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,948 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106, 390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à
JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIERE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba

LISEZ "LE MANITOBA"

ABONNEZ-VOUS AU
MANITOBA
$1.00 Par Annee